

COMMUNIQUÉ DU MAIRE DE REHAINVILLER

Chères Rehainvilloises, Chers Rehainvillois, *Chers Amis,*

Depuis plusieurs semaines, notre équipe municipale traversait des difficultés que j'avais signalées à plusieurs reprises à ma Première Adjointe.

J'ai jusqu'à présent fait le choix de la discrétion, du dialogue et de la recherche de solutions dans l'intérêt de notre commune. Je ne souhaitais pas exposer publiquement des difficultés internes à notre équipe municipale tant qu'une issue pouvait encore être trouvée dans le cadre du dialogue et de mes responsabilités de Maire.

En ma qualité de Maire, il est aujourd'hui de mon devoir de vous informer.

J'ai également alerté les services de l'État afin de les informer de la situation et d'être accompagné dans l'exercice de mes responsabilités. J'ai reçu une réponse ce vendredi 18 septembre 2026.

C'est après avoir privilégié le dialogue, informé les autorités compétentes et pris les décisions qui relevaient de mes responsabilités que je considère aujourd'hui nécessaire de vous présenter les faits, avec transparence et dans le respect de chacun.

Il ne s'agissait pas de simples divergences entre élus, mais de difficultés touchant le fonctionnement collectif, la circulation de l'information, la transmission des dossiers et la cohérence nécessaire au travail d'une équipe municipale.

Dans certaines commissions municipales, les informations nécessaires n'étaient pas toujours transmises aux élus concernés, compliquant la préparation des dossiers et l'exercice de leur mandat.

Les désaccords sont normaux dans une équipe municipale. Mais ils ne peuvent remettre en cause la confiance indispensable au bon fonctionnement d'une collectivité.

Une décision prise dans l'exercice de mes responsabilités de Maire :

La situation s'est particulièrement tendue lorsque ma Première Adjointe m'a placé devant une alternative : « La Secrétaire Générale ou moi ! » Elle m'a également indiqué qu'elle ferait en sorte de « renverser le conseil municipal ». Ces éléments ont conduit à une rupture de confiance.

Le 27 août 2026, j'ai donc pris la décision de lui retirer ses délégations de fonctions et de signature. Je veux être parfaitement clair sur ce point : je ne l'ai pas « virée ». Je lui ai retiré ses délégations.

À la suite de cette décision, plusieurs élus ont choisi de démissionner, au risque de rendre nécessaires de nouvelles élections générales, dans une période économiquement et socialement difficile où les habitants et les élus ont autre chose à faire.

Des propos concernant une élue en situation de handicap :

Un autre élément sérieux m'a conduit à prendre mes responsabilités. Plusieurs élus ont, à des degrés différents, tenu ou relayé des propos concernant notre 3e Adjointe, élue en situation de handicap.

L'un d'eux est venu dans mon bureau et m'a déclaré qu'elle « jouait avec sa maladie », en faisant référence à l'utilisation d'un fauteuil roulant et au fait qu'il l'aurait ensuite vue effectuer quelques pas avec l'aide d'une canne.

Le fait de pouvoir effectuer quelques pas avec une canne n'enlève en rien la réalité d'un handicap ni la nécessité d'utiliser un fauteuil roulant.

La Première Adjointe ainsi que deux autres élus m'ont également fait part de leurs interrogations concernant sa capacité à exercer son mandat et à assurer les commissions dont elle a la responsabilité.

Le handicap ou l'état de santé d'un élu ne peut être mis en doute, commenté ou tourné en dérision dans le cadre de l'exercice d'un mandat municipal.

Ces propos ne m'ont pas été rapportés, mais ont été directement tenus devant moi. En tant que Maire, je ne pouvais pas les ignorer. Face à la nature des faits portés à ma connaissance, j'ai

décidé de transmettre ces éléments aux autorités judiciaires compétentes dans le cadre de l'article 40 du Code de procédure pénale, afin que le procureur de la République puisse apprécier les suites éventuelles à leur donner, ce qui ne préjuge naturellement ni de la qualification juridique des faits ni de la responsabilité de quiconque.

Sept démissions au sein du conseil municipal :

Sept élus municipaux ont démissionné, parmi lesquels la Première Adjointe. Dans les jours précédant sa propre démission, celle-ci avait pris contact avec plusieurs élus municipaux afin de les inviter à démissionner à leur tour et à la suivre dans cette démarche. Étonnamment, ce n'est qu'après les six premières démissions qu'elle a elle-même démissionné de ses fonctions d'Adjointe et de son mandat de conseillère municipale.

La démission de Madame la Première Adjointe a été acceptée par Madame la Sous-Préfète et la décision m'a été notifiée le vendredi 18 septembre 2026. Je respecte le choix de chacun de démissionner. Cette liberté appartient à chaque élu. À ce jour, notre conseil municipal compte désormais 10 élus.

Je regrette cependant que la très grande majorité des élus démissionnaires ne disposait pas, au moment de prendre cette décision, de l'ensemble des éléments permettant de comprendre la situation dans sa globalité.

Pour ma part, j'ai recherché le dialogue. J'ai contacté à plusieurs reprises les conseillers municipaux ayant démissionné afin de pouvoir échanger avec eux et leur présenter les éléments dont je disposais. Je n'ai reçu aucune réponse. Je regrette qu'une décision aussi importante pour le fonctionnement de notre commune ait ainsi pu être prise sans que chacun ait nécessairement connaissance de tous les éléments.

Un mandat est un engagement :

Les élus ont, au début de leur mandat, validé la Charte de l'élu local, qui rappelle notamment les principes de dignité, d'impartialité, de diligence, de probité, d'intégrité et d'intérêt général. Un mandat municipal est un engagement envers les habitants.

Chacun est libre de démissionner. Mais un mandat implique également une responsabilité collective envers celles et ceux qui nous ont accordé leur confiance.

Derrière les tensions, il y a les habitants :

Au-delà des tensions entre élus, il y a surtout les habitants de Rehainviller. Leurs préoccupations sont concrètes : coût de la vie, carburant, pouvoir d'achat, retraites, familles, enfants, école et avenir de notre village. Ils attendent de leurs élus du travail, de la responsabilité, de la disponibilité et de la stabilité.

C'est pour cela que j'ai informé les services de l'État et que j'ai été reçu par Madame la Sous-Préfète le lundi 14 septembre 2026 à 17H00. Les suites éventuelles relèvent désormais des autorités compétentes.

Assumer et avancer :

Pour ma part, je continuerai à exercer pleinement les responsabilités qui m'ont été confiées par les habitants. Je n'ai pas choisi le conflit. J'ai choisi d'assumer mes responsabilités. Je n'ai pas cherché à écarter une élue.

J'ai pris, dans l'exercice de mes fonctions, les décisions que je considérais nécessaires pour préserver le fonctionnement de notre collectivité et l'intérêt général. Aujourd'hui, je veux regarder vers l'avenir.

Notre commune doit rester au-dessus des querelles et des divisions. L'intérêt général doit toujours rester notre boussole.

C'est à cet engagement que je resterai fidèle.

Le Maire,

Malik BOULEFRAKH

Fidèlement,



[Signature of Malik Boulefrakh]